Eau potable

Demande de raccordement au réseau d'eau potable

~

Pour toute demande de raccordement au réseau d'eau potable, sur la qualité de l'eau et la facturation, **merci** de contacter VEOLIA EAU au 02.40.45.15.15.

Comprendre votre facture d'eau



Il n'est pas toujours simple de comprendre sa facture d'eau. Voici quelques éléments permettant d'y voir plus clair.

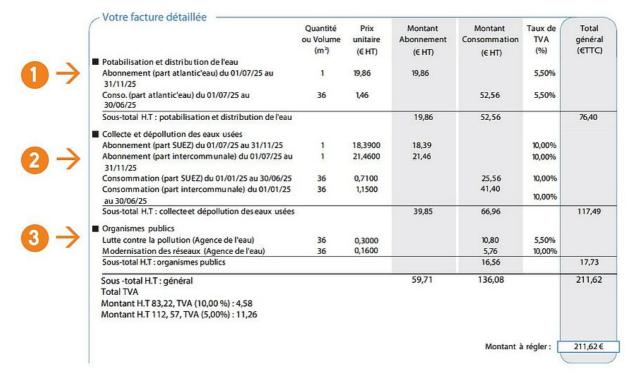
	EAU POTABLE Ce que vous consommez	EAUX USÉES Ce que vous rejetez (et qui doit être traité)
Abonnement	ATLANTIC'EAU (syndicat départemental gestionnaire de la distribution) ⇒ 39,71€ HT soit 19,86€ pour 6 mois	CCES* (gestionnaire et financeur des équipements d'assainissement) ⇒ 42,92€ HT en moyenne soit 21,46€ pour 6 mois SUEZ EAU (exploitant) :⇒ 36,78€ HT soit 18,39€ HT pour 6 mois
Consommation	ATLANTIC'EAU ⇒ 1,46€ HT/m³	CCES* (gestionnaire) ⇒ 1,15€ HT/m³ en moyenne SUEZ (exploitant) ⇒ 0,71€ HT/m³
Redevances	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE Lutte contre la pollution de l'eau potable ⇒ 0,30€ HT/m³	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE Modernisation des réseaux d'assainissement** ⇒ 0,16€ HT/m³

^{*}Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Votre facture est éditée par Véolia EAU, prestataire retenu par Atlantic'eau pour exploiter le réseau potable. Une première facture est envoyée en juillet et une deuxième en décembre.

^{**} Cette redevance ne s'applique pas aux installations d'assainissement individuelles





Cette facture est une simulation basée sur le prix moyen des tarifs en vigueur sur la Communauté de Communes. Les prix réels peuvent différer suivant votre commune.

Le saviez-vous?

Alors que la consommation moyenne d'eau en France s'élève à 120 m³ par foyer et par an, les habitants d'Estuaire et Sillon se distinguent, avec une consommation moyenne à 82 m³.

Cette différence par rapport à une moyenne nationale est due à une climatologie différente et des pratiques de consommation différentes de celles observées dans d'autres régions.

Dans cette rubrique



Assainissement

Un accompagnement des usagers pour l'installation, l'entretien ou la réhabilitation de leur installation

- > ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- > ASSAINISSEMENT COLLECTIF PARTICULIERS
- > ASSAINISSEMENT COLLECTIF INDUSTRIELS
- > ASSAINISSEMENT COLLECTIF AMÉNAGEURS
- > EAU POTABLE



HORAIRES : Accueil du public du lundi au vendredi 9h00 > 12h30 13h30 > 17h00